DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 25 mai 2023

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION GENERAL

2.3 - Formation et Vie Universitaire

2.3.3 Effectifs réservés pour la Licence Accès Santé niveau L2 et L3 pour l'année universitaire 2023-2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

- VU le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3;
- VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- VU la délibération de la Commission de la formation et de la vie universitaire 2023-04-06-040 réunie en séance le 4 mai 2023 approuvant les effectifs présentés.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve avec 1 abstention, 24 voix pour et 0 voix contre les effectifs réservés pour la Licence Accès Santé niveau L2 et L3 pour l'année universitaire 2023-2024. Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 1er juin 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36



DELIBERATIONDe la Commission de la Formation et Vie Universitaire

Séance du 04 mai 2023 or

Licence Accès Santé:

Effectifs réservés - niveau L2 et L3

Année 2023/2024

LE MANS UNIVERSITÉ (Document en annexe)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

VU le code de l'Education et notamment son Art. L712-6-1

la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116

les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

Adopte à la majorité : <u>25 POUR</u> 0 CONTRE 0 ABSTENTIONS

Se référer à l'annexe

Le Mans, le 04 mai 2023,

Pour le Président de l'Université, Le Vice-Président de la CFVU,

Sulvain DURANC



Licences L2 L3 ouvertes à Accès santé en 2023/2024

	Ouverture L2-L3 LAS	ré-orientation Ex-L1 PluriPASS en L2	Places	Conditions particulières d'admission
Droit Le Mans	OUI	NON		
Droit Laval	OUI	NON		
Economie	OUI	OUI		Obtenir la moyenne générale (moyenne réorientation) 1 ou 2 UE de L1 à suivre en parallèle de la L2 (à préciser selon les acquis de l'étudiant.e).
Gestion	OUI	OUI		Obtenir la moyenne générale (moyenne réorientation)
Géographie et aménagement	OUI	OUI	2	Obtenir la moyenne générale (moyenne réorientation).
Histoire	OUI	OUI	5	Obtenir la moyenne générale (moyenne réorientation).
LLCER Anglais	OUI	OUI	2	Obtenir la moyenne générale (moyenne réorientation).
LLCER Allemand	OUI	OUI	5	Obtenir la moyenne générale (moyenne réorientation).
LLCER Espagnol	OUI	OUI	5	Obtenir la moyenne générale (moyenne réorientation).
Lettres	OUI	OUI	5	Obtenir la moyenne générale (moyenne réorientation).
LEA Anglais - Allemand	NON	NON		
LEA Anglais - Espagnol	NON	NON		
Maths (hors parcours sc actuarielles)	OUI ex L1/L2	NON (pré-requis insuffisants)		
Physique-chimie dont parcours franco-allemand	OUI	OUI	20	Obtenir la moyenne générale (moyenne réorientation). Validation des UE de physique et de chimie en PluriPASS.
Sciences de la Vie	OUI	OUI	20	Obtenir la moyenne générale (moyenne réorientation)
Sciences de la Terre	OUI	OUI	5	Obtenir la moyenne générale (moyenne réorientation)
Acoustique et vibrations	OUI ex L1/L2	NON		
Informatique	OUI ex L1/L2	NON (pré-requis insuffisants)		
STAPS EM				
STAPS APAS	oui	OUI	5	Obtenir la moyenne générale (moyenne réorientation).
STAPS MS				

Tableau voté à la CFVU du 04 mai 2023 et CA du XX/XX/2023



DELIBERATION De la Commission de la Formation et Vie Universitaire

ജ Séance du 04 mai 2023 ശ

Ouverture du Master 2 Physique en Enseignement à Distance (EAD) LE MANS UNIVERSITÉ

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

- **VU** le code de l'Education et notamment son Art. L712-6-1
- VU la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116
- les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

• Adopte à la majorité : 23 POUR 0 CONTRE 2 ABSTENTION(S)

Le Mans, le 04 mai 2023,

Pour le Président de l'Université, Le Vice-Président de la CFVU,

Sulvain DURAND

Sujet: M2 EAD physique

De: Samuel Fouchet <Samuel.Fouchet@univ-lemans.fr>

Date: 10/05/2023, 10:28

Pour: affaires juridiques <affaires-juridiques@univ-lemans.fr>

----- Message transféré -----

Sujet : M2 EAD : Prochaine réunion du CFVU et COPIL par la suite

Date: Tue, 4 Apr 2023 16:42:19 +0200

De:barna <bri>brice.arnaud@univ-lemans.fr>

Pour :Samuel FOUCHET <Samuel.Fouchet@univ-lemans.fr>, Kevin Delorme <kevin.delorme@univ-

lemans.fr>, Mads.Weber@univ-lemans.fr < Mads.Weber@univ-lemans.fr>

Bonjour Samuel,

Je te joins la maquette du futur M2 EAD. Elle correspond à la maquette du M2 en présentiel, si ce n'est que le module innovation disparaît (1 ECTS a été ajouté pour l'anglais) et que nous avons revu un peu à la baisse les heures de TP car les étudiants viendront sur place une semaine pour effectuer les TP de modélisation, capteurs et mesures holographiques, de mesures et instrumentation et de microtechologies (Les TD de techniques avancées de diffraction devraient être effectués en distanciel).

Le coût de montage du M2 en EAD est le suivant: 157h CM + 99h TD + 50 h TP soit 306 h TD au total (le coût exact est à définir par le PRN).

Le coût de fonctionnement est calculé de la façon suivante: N*(CM+TD)/20, où N représente le nombre d'étudiants + TP + Heures responsable filière (N). Autrement dit, pour 5 étudiants au maximum pour la première année du M2 EAD, le côut de fonctionnement serait le suivant:

5*(157+99)/20 + 50 + 5, soit 119 h.

Voilà, j'espère que toutes ces informations te permettront de présenter le projet en CFVU et de présenter ensuite le projet au COPIL du PRN. Il me semble important que tu t'entretiennes avec Kevin Delorme afin que tout le monde soit d'accord sur la procédure et que la création du M2 en EAD puisse aboutir.

En te remerciant d'avance,

Mads et Brice

Pr Brice ARNAUD,